



HAL
open science

Master Droit sanitaire et social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit sanitaire et social. 2017, Université de Poitiers.
hceres-02028541

HAL Id: hceres-02028541

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028541v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit sanitaire et social

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : Université de Tours

Présentation de la formation

Le master *Droit sanitaire et social* de l'université de Poitiers (géré par la faculté Droit et des sciences sociales) est ouvert depuis 1991. Il propose une approche globale des secteurs de la santé et de l'aide et de l'action sociale en permettant d'abord d'acquérir un fond de connaissances commun à ces champs disciplinaires puis de singulariser les compétences et savoirs dans les deux spécialités de deuxième année de master (M2), *Droit de la santé* et *Droit de l'aide et de l'action sociale* (la troisième spécialité *Droit et politiques sanitaires locales* n'a finalement pas été ouverte et n'est donc pas évaluée). Par ces domaines disciplinaires identifiés, il s'insère dans le champ des formations de l'université en complémentarité des autres mentions.

L'objectif est de former des juristes et des cadres spécialisés susceptibles d'exercer dans les domaines sanitaire, social ou médico-social au sein d'institutions publiques ou privées : autorités et administrations centrales et locales en charge de la santé et des politiques sociales, établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, organismes de protection sociale, laboratoires pharmaceutiques, professions juridiques. Il s'adresse à des étudiants juristes et politistes et aux professionnels des domaines concernés.

Il s'agit d'un master à vocation professionnelle et recherche qui s'organise sur un socle commun en première année de master (M1) puis deux spécialités directement et respectivement centrées sur les secteurs professionnels visés, le sanitaire et le social. Toutefois, la spécialité *Droit de l'aide et de l'action sociale* accueille aussi des étudiants issus du M1 *Administration économique et sociale* (AES), parcours *Développement social*.

Le M2 spécialité *Droit de la santé* est cohabilité avec l'université François Rabelais de Tours, ce qui se traduit par une alternance annuelle des enseignements de la spécialité entre les deux universités. Les enseignements de l'autre spécialité, *Droit de l'aide et de l'action sociales*, ont lieu à Poitiers.

Analyse

Objectifs

Les objectifs professionnels et scientifiques sont clairement exposés et couvrent bien le périmètre de la formation qui affirme un caractère à la fois transversal (cours de droit public et privé, droit financier, histoire, économie, langues vivantes, culture générale) et professionnalisant (par ex. droit des établissements hospitaliers, objet de l'aide et de l'action sociale). Ils visent les différents aspects de l'acquisition de savoirs et compétences au fond et dans la forme (travaux dirigés - TD -, exposés, co-animations de séances, organisations de colloques ou de journées d'études, etc.) mais aussi l'acquisition progressive d'une expertise sur les diverses dimensions des problématiques sanitaires et sociales.

S'agissant des connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation, l'accent est mis, au-delà de connaissances générales issues d'un tronc commun, sur différents savoirs spécialisés, pertinemment conçus et clairement répartis entre les deux spécialités. La présentation des compétences est structurée en trois points : compétences scientifiques générales, organisationnelles ou relationnelles. Assez attendue pour l'essentiel, la teneur de ces compétences paraît plus originale sur le troisième point sans explicitation toutefois sur les exercices proposés aux étudiants pour les acquérir.

La présentation des débouchés est conforme aux profils des spécialités et les secteurs professionnels visés sont en adéquation. Toutefois, alors même que le master a été habilité avec une double vocation professionnelle et recherche, aucune référence n'est faite dans les objectifs aux domaines et métiers de la recherche et/ou de l'enseignement.

Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires et bien construites mais celle de la spécialité *Droit de la santé* est incomplète.

Organisation

L'architecture de la formation est claire et cohérente, conçue de manière progressive.

Le M1 assure une formation de base *via* des enseignements fondamentaux et complémentaires qui permettent dès ce stade d'amorcer une spécialisation vers chacune des deux spécialités *Droit de la santé* ou *Droit de l'aide et de l'action sociale*. Toutefois un aspect mériterait d'être mieux explicité, d'autant qu'il complique la lisibilité de la mention : la place, aux côtés du M1, tronc commun bien identifié et présentée dans le dossier, du M1 mention AES parcours *Développement social* qui n'apparaît que dans la fiche RNCP.

Au-delà, qu'il s'agisse du tronc commun ou des options préfigurant chacune des deux spécialités, le M1 constitue bien une rampe d'orientation progressive, permettant aux étudiants de construire leur projet d'orientation. Par ailleurs, elle offre aussi la possibilité de réaliser un stage et intègre des cours de langue vivante obligatoire et de culture générale, très utiles pour tous les concours que vise la formation.

Le M2 est clairement l'année de la spécialisation conformément aux objectifs de la formation. Toutefois, les enseignements de la spécialité *Droit de la santé* sont présentés de manière allusive en annexe et il manque aussi sur ce point une page dans la fiche RNCP de telle sorte que l'on ne sait pas par exemple ce que recouvrent les 100 heures de droit médical ou de droit des établissements de santé.

Enfin, si l'organisation garantit une réelle progressivité, elle le fait de façon très clivée, la maquette ne prévoyant aucun cours commun entre les deux spécialités, ce qui serait pourtant utile tant à la formation des étudiants qu'au fonctionnement collectif de la mention.

On s'interroge aussi sur l'affirmation selon laquelle le M1 peut conduire vers d'autres M2 tels *Carrières judiciaires*.

Positionnement dans l'environnement

Le master apparaît bien intégré dans son environnement scientifique, académique et professionnel.

Il prend appui par ses équipes pédagogiques sur l'école doctorale Pierre Couvrat et sur les divers laboratoires du site relevant pour certains de la faculté Droit et sciences sociales et pour les autres de la faculté Sciences humaines et arts (l'équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles ; l'équipe de recherche en droit privé ; l'institut de droit public ; le centre d'étude et de recherche sur les territoires et l'environnement ; territoires ; le centre d'études sur la coopération juridique internationale ; migrations internationales ; espaces et sociétés ; le centre de recherches en droit privé de Tours).

Il entretient aussi d'utiles relations avec son environnement socio-économique : plusieurs membres de l'équipe pédagogique sont membres d'instances professionnelles en tant que personnalités qualifiées (Conseil de surveillance de l'agence régionale de santé ; Conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ; Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle ; office national d'indemnisation des accidents médicaux...) et symétriquement divers professionnels du secteur sanitaire et social participent aux enseignements, ce qui ouvre aux étudiants des possibilités de stages et au-delà contribue à renforcer l'ancrage de la formation dans les champs de recrutement visés.

Sur le positionnement au niveau local, régional et national : d'abord, le master est cohabilité avec l'université de Tours, ce qui se traduit une année sur deux à la fois par des mutualisations de cours et des déplacements entre les deux universités ; ensuite, au niveau des formations, le master s'insère clairement dans l'offre de l'université en complémentarité des autres mentions ; il présente aussi une réelle spécificité au sein de la communauté d'universités et établissements (COMUE) François Rabelais.

Il n'a pas d'équivalent au niveau régional. Son orientation « aide et action sociale », si elle n'est pas unique en France, lui confère toutefois une effective originalité.

Le dossier ne fait aucune mention de relations avec d'autres formations nationales ou de laboratoires hors le site, ni de partenariats avec des laboratoires, masters ou équipes à l'international.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique forme un ensemble équilibré et solide, dédié à la formation théorique et pratique et fonctionnant collectivement selon des modalités et un rythme qui n'appellent pas spécialement de commentaires.

L'équipe pédagogique, essentiellement issue de l'université de Poitiers, associe des professeurs et maîtres de conférences, des professeurs agrégés (PRAG) pour l'enseignement des langues vivantes, ou des professeurs certifiés (PRCE) titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), et de nombreux intervenants professionnels hors professeurs associés à temps partiel (PAST). Ces intervenants professionnels présentent un haut niveau de spécialisation et leurs fonctions correspondent aux axes de la formation dans laquelle ils interviennent, ce qui témoigne de la volonté de cohérence entre les enseignements et les compétences de leur titulaire, au soutien de la qualité des cours et de la professionnalisation des étudiants. Toutefois, ils assurent 294 heures équivalent TD, contre plus de 1 500 heures pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, ce qui peut paraître modeste pour un master qui se revendique professionnel.

La mention, le M1 et chaque spécialité de M2 sont dotés d'un responsable professeur ou maître de conférences, et divers intervenants chargés de cours participent aussi au pilotage de la formation, comme à l'insertion des étudiants qu'ils connaissent bien. Le dossier évoque à cet égard aux côtés des réunions semestrielles formalisées *via* le Conseil d'année en M1, des temps de concertation entre les responsables de spécialité et avec les étudiants, favorisant l'évaluation en fin d'année.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont stables (pour le M1, 30 en 2012, 26 en 2015 ; pour le M2, autour de 40) mais on remarque que les effectifs du M2 sont nettement supérieurs à ceux du M1, ce qui témoigne de l'attractivité des deux spécialités. Le dossier ne comporte pas d'éléments sur les étudiants venant du M1 AES parcours *Développement social*.

Le taux de réussite est satisfaisant puisqu'il est d'environ 75 % en M1 et oscille entre 95 % et 100 % pour les spécialités (ce qui est attendu toutefois en M2 s'agissant d'effectifs sélectionnés).

Le dossier ne livre pas de données sur la ventilation des effectifs entre les deux spécialités.

L'insertion est bonne puisqu'à 30 mois 96 % des diplômés occupent un emploi, avec 74 % d'entre eux en emploi stable.

83 % ont un emploi qui correspond à leur formation, 73 % au niveau de leur formation et 55 % ont un salaire en adéquation avec leur niveau de qualification. Ces taux sont globalement satisfaisants même si le niveau de rémunération peut laisser entendre que les diplômés occupent par défaut des postes pour lesquels ils sont surqualifiés. On remarque aussi que les emplois occupés le sont très majoritairement hors du bassin de formation.

Les poursuites d'études à six mois concernent trois diplômés et deux à 30 mois, (certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) ; centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA)) et aucun en thèse. Aucune précision n'est donnée sur les concours que sont censés passer nombre de ces étudiants comme l'annonce le dossier. Il ne fournit pas de résultats sur les grands concours du sanitaire et du médico-social. Or ces concours sont parmi les priorités de bon nombre d'étudiants dans ces filières sanitaire et sociale. Par ailleurs, l'absence totale de doctorants interroge et appelle à une réflexion sur les actions entreprises au sein de la formation au soutien de la recherche et/ou de l'ouverture à cet égard sur les acteurs socio-économiques du secteur.

Place de la recherche

L'appréciation de la place de la recherche est nuancée. Elle est réelle mais peu ouverte sur la recherche fondamentale, ce qui obère un master qui est aussi destiné à former de futurs doctorants.

Elle est présente à divers niveaux au sein de la formation puisqu'elle nourrit les enseignements grâce à l'implication des enseignants dans les recherches individuelles et collectives. Le dossier souligne que les étudiants y sont initiés par divers exercices sans autre précision. Les étudiants sont également associés à l'organisation de colloques portés par les enseignants-chercheurs et sont invités à organiser eux-mêmes une journée d'étude. Le dossier fait surtout état d'une recherche appliquée *via* la réalisation d'exercices pratiques type consultations et la rédaction d'un rapport de stage.

Au vu des éléments fournis, la place qui est faite à la recherche n'alimente visiblement pas les vocations de chercheur ni les poursuites d'études *via* les concours. En particulier, il n'est pas prévu que les étudiants puissent rédiger des mémoires, simplement des rapports de stage. Aucun diplômé n'est inscrit en doctorat, même à destination professionnelle, dans le cadre de thèse convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), dispositif qui permet un partenariat en général efficace entre une entreprise et un laboratoire de recherche, la première embauchant le doctorant et la seconde en assurant l'encadrement doctoral.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est assurée par les enseignements, la diversité des intervenants professionnels, la multiplicité des séminaires axés sur des thématiques pratiques et études de dossiers.

La diversité des intervenants extérieurs dans la maquette pour les deux spécialités est un atout fort tant pour l'obtention de stages que pour développer une approche réaliste des professions. Sont proposés aux étudiants des exercices pratiques, tels des gestions de projets, réalisation d'exercice en collaboration avec ces intervenants extérieurs qui reposent sur de véritables mises en situation.

<p>Si certaines actions sont peu spécifiques (car portées par l'université de Poitiers pour tous les masters : journée dédiée à l'orientation, conférences métiers), les stages prévus, facultatifs et obligatoires, correspondent à un objectif de professionnalisation et surtout d'immersion dans des milieux professionnels.</p> <p>Un aménagement des cours sur trois jours par semaine doit permettre l'accueil de publics en emploi, sans que le dossier ne donne d'éléments sur le nombre de personnes accueillies à ce titre.</p> <p>Il est également précisé que l'adossement au milieu professionnel se traduit par la constitution d'un réseau des anciens étudiants qui constitue une « banque » de stages ou d'emplois et permet la constitution d'un réseau de partenaires, sans autre indication sur les modalités ou l'éventuelle structuration de ce réseau.</p> <p>En revanche, il n'y a pas de contrat de professionnalisation ni d'alternance.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La possibilité de réaliser un stage est prévue de façon facultative au niveau du M1. Un stage obligatoire est inscrit au déroulé des M2, pendant le semestre 4, d'une durée de 57 jours. Il est souligné que cette durée peut être portée à six mois sans empiéter sur la période de cours.</p> <p>Les stages font l'objet d'un encadrement par un des membres de l'équipe pédagogique et d'une restitution sous forme de soutenance.</p> <p>Divers projets sont inscrits dans les maquettes des deux spécialités et peuvent aussi être réalisés au cours de leur cursus par les étudiants comme des consultations juridiques, cas pratiques... en lien avec des référents dans les organismes d'accueil. Il y aurait donc un lien avec le stage. On aurait aimé plus de détails et une présentation plus spécifique d'abord des « exposés et travaux » de la spécialité <i>Doit de la santé</i>, comme de l'unité d'enseignement 4, « Unité d'exercice », de la spécialité <i>Droit de l'aide et de l'action sociale</i>.</p> <p>Il est prévu pour les années à venir d'améliorer l'information des étudiants sur la nature des stages réalisés par les promotions précédentes, comme sur les missions assurées, ce qui est une démarche pertinente comme le serait de préciser quel est actuellement le rôle des associations d'étudiants.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>L'ouverture à l'international est à tous égards faible. Si la mention est ouverte à la mobilité des étudiants, celle-ci est marginale en pratique. Ceci peut être mis en partie en relation avec les domaines concernés (le droit de l'aide sociale comme de la santé ne se prêtent pas facilement aux échanges internationaux) d'autant que la finalité du master est à dominante professionnelle.</p> <p>Il n'y a pas de partenariats internationaux ni d'accords de coopération spécifiques au niveau de la formation, ni d'ouverture affichée vers des universités ou organismes internationaux. Pourtant, il existe en Europe comme au-delà, de nombreuses formations et laboratoires aux champs disciplinaires similaires.</p> <p>L'enseignement des langues en revanche est très présent en M1 comme dans les deux spécialités, où il est de surcroît adapté (anglais médical par exemple), ce qui est un point fort de la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le master est ouvert aux étudiants en validation des acquis de l'expérience (VAE) et en validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). L'accès au M1 est ouvert de droit aux titulaires d'une licence <i>Droit</i> ou <i>Science politique</i>. L'accès en M2 se fait sur dossier sur la base notamment de prérequis.</p> <p>On note une forte mobilisation autour des étudiants avec des dispositifs d'aide à l'orientation et des outils pédagogiques. Si bon nombre d'entre eux sont ceux des masters en général et ne présentent aucune spécificité pour la mention, en revanche, dans chaque spécialité, ont été spontanément initiées des procédures d'encadrement et de soutien par les équipes pédagogiques. Cet encadrement prend la forme de trois réunions des responsables de la formation et de l'ensemble de la promotion ainsi que deux entretiens individuels par an. Des possibilités d'adaptation de la formation sont prévues. D'abord, le cursus peut être aménagé sur deux ans ; ensuite, sont mises en place des procédures permettant de prendre en compte la situation particulière de certains étudiants (contrat d'aménagement d'études à destination des étudiants handicapés, des étudiants en reprise d'études, des étudiants suivant plusieurs cursus au sein de l'université...). Il n'existe pas de mécanisme de passerelle mais la mutualisation de certains enseignements avec d'autres mentions (<i>Droit public</i> en particulier) facilite des réorientations.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>L'enseignement se réalise en présentiel, réparti en cours magistraux et TD. Les modalités d'enseignement ont été conçues pour correspondre aussi aux contraintes spécifiques de certains publics (individualisation de certains parcours grâce au contrat d'aménagement d'études (CAE)).</p> <p>En revanche, si la formation continue est intégrée dans le dossier (elle est mentionnée dans la fiche RNCP), elle n'est visiblement pas assurée en pratique.</p>

Le dossier évoque ainsi tout à la fois la mise en place d'un dispositif de formation continue et l'ouverture à l'apprentissage.

Sur l'innovation pédagogique, l'université de Poitiers a mis en place un centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) qui a vocation à accompagner tous les enseignants mais sans autre précision donnée par le dossier quant à l'investissement de ceux du master *Droit sanitaire et social*.

Les équipes ont développé en parallèle diverses approches pédagogiques (organisation de conférences, journées d'études, projets tuteurés) et mises en situation dont on aimerait avoir les détails ou des illustrations.

Il n'y a pas de formation spécifique des étudiants au numérique, aspect que le dossier présente comme objet de réflexion, en lien avec la formation des enseignants-chercheurs (recours plus systématique aux formations proposées par le CRIIP). En revanche, sont inscrits dans la maquette des enseignements transversaux (culture générale, langues vivantes). La formation permet de valider des certifications en langues étrangères (*Test Of English for International Communication* - TOEIC - et *Test Of English as a Foreign Language* - TOEFL -).

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants est adaptée et rationnelle au vu des objectifs poursuivis, bien équilibrée entre contrôle continu et contrôle terminal, écrits-oraux, entre types d'exercice (théoriques et pratiques) et stages/projets tuteurés. Des précisions utiles sont données sur les modalités d'examen ou sur la répartition entre notamment le contrôle terminal et le contrôle continu.

Les étudiants sont systématiquement informés des règlements d'examens et des modalités d'évaluation, par des voies et supports divers tant par les services de l'université que par les équipes pédagogiques.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les différentes compétences sont identifiées au sein de chaque spécialité comme en témoignent les fiches RNCP, et la mention s'appuie désormais sur une approche par compétences. Cependant, il semble que les équipes ne se soient pas encore saisies de certains outils comme le portefeuille de compétences mis pourtant à disposition par l'université de Poitiers. Le dossier ne mentionne pas d'ateliers dédiés à la rédaction de *curriculum vitae* (CV) ou à la préparation d'entretiens.

En revanche l'université organise des journées de formation au profit des équipes pédagogiques « du référentiel de compétence à la mise en œuvre de la formation » qui doivent permettre de revoir le cas échéant les programmes.

Il est indiqué dans le dossier à cet égard la volonté de renforcer l'approche en termes de compétences tant sur le fond que sur l'utilisation des outils.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est efficace et transparent. Il est assuré par les services de l'université de façon systématique et structurée.

89 % des diplômés déclarent être satisfaits de la formation reçue. 74 % ont un emploi stable (22 % sont en contrat à durée déterminée - CDD) et 57 % ont un emploi de cadre. Ces chiffres décrivent une situation 30 mois après l'obtention du diplôme. L'université de Poitiers établit également un suivi des diplômés à six mois.

Aucune indication n'est délivrée dans le dossier sur la prise en considération de ces données par les responsables/équipes de la formation, sous réserve d'une réflexion prévue sur la répartition et le volume horaire des enseignements.

Il n'y a pas de suivi singularisé au sein de la mention et de chaque spécialité, ce que pourraient faciliter des contacts plus suivis avec les associations de diplômés.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le Conseil de perfectionnement a été mis en place en 2012-2013 au niveau des spécialités. Il associe les quatre enseignants-chercheurs responsables de la formation, deux professionnels intervenants extérieurs, deux étudiants et un ancien diplômé. Il est relevé dans le dossier qu'il ne se réunit qu'une fois par an, faute de mobilisation des intéressés. En M1 est institué, sur un mode analogue et avec des compétences proches « un conseil d'année ». Composé d'enseignants et d'étudiants du master, il se réunit une fois par semestre. Il permet de discuter du contenu de la formation, des modalités d'évaluation des étudiants ou encore de l'organisation de l'année universitaire.

Des évaluations par les étudiants sont bien mises en place au niveau de la mention, bien articulées sur les différents aspects de la formation comme des enseignements. Si les procédures sont effectives au niveau M1 car assurées par les services centraux, il n'est apporté que peu d'éléments sur le M2 : réunions d'échanges entre responsables et étudiants, questionnaires... Les modalités en sont explicitées et il est précisé que leurs résultats sont pris en considération.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Identité thématique forte de la formation.
- Cohérence des enseignements et de l'équipe pédagogique au vu des objectifs scientifiques et professionnels affichés et réelle progressivité entre les années.
- Mobilisation forte autour des étudiants et des diplômés au soutien de la professionnalisation grâce à des équipes pédagogiques investies et en phase avec les secteurs professionnels.
- Enseignements de langues étrangères à tous niveaux de la formation et adaptés aux champs disciplinaires couverts.

Points faibles :

- Place insuffisante faite à la recherche, et pas de poursuite en doctorat.
- Ouverture à l'international faible, limitée à la mobilité étudiante.
- Spécialités très clivées sans cours commun, ce qui est dommage à la fois pour la formation des étudiants et le fonctionnement collectif.

Avis global et recommandations :

La mention *Droit sanitaire et social* bénéficie d'une identité affirmée, bien structurée autour des deux spécialités *Droit de la santé* et *Droit de l'aide et de l'action sociale*. L'offre de formation est cohérente et s'appuie sur une équipe solide d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs. L'organisation des enseignements, la politique construite des stages, la mobilisation des équipes, la participation étroite des professionnels tant dans les enseignements, l'encadrement des étudiants que dans leur participation au fonctionnement collectif, permettent d'assurer aux diplômés une insertion professionnelle satisfaisante et en adéquation avec leur spécialisation. La formation s'efforce d'intégrer progressivement le recours aux nouveaux outils pédagogiques, des modalités de gestion ouverte (Conseil de perfectionnement) et de diversifier ses modalités d'enseignement (formation continue, apprentissage).

Au-delà de ces appréciations positives, il reste quelques points d'ombre (place de la recherche, présence à l'international, suivi de l'acquisition des compétences) et des zones grises (détail des maquettes de M2 ; faiblesse des poursuites d'études en doctorat, notamment aucune donnée sur les concours ; suivi des diplômés au sein de la mention).

Il conviendrait :

- d'assurer au sein de chaque spécialité un suivi systématique des diplômés afin d'avoir des données précises sur leur devenir mais aussi constituer une « banque de stages » et un réseau de contacts pour les promotions suivantes ;
- d'améliorer le suivi de l'acquisition des compétences par l'utilisation du portefeuille de compétences, d'autant que les étudiants réalisent divers travaux et exercices pratiques (rapports écrits, consultations, cas pratiques, gestion de projets...) qui gagneraient à être ainsi valorisés ;
- d'ouvrir effectivement les spécialités, comme cela est mentionné dans le dossier, à la formation continue, modalité très utile et en général très demandée en ces champs disciplinaires ;
- de conforter la place de la recherche fondamentale afin de répondre à la vocation recherche de la mention et recourir aux dispositifs en ce sens comme les thèses CIFRE ;
- de développer l'ouverture à l'international (stages, invitations de professeurs étrangers lors de séminaires).

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013616 - master « droit sanitaire et social ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du master « droit sanitaire et social », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval